

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SENTE SITUÉE FACE AU 15 CHEMIN D'ALLEMAGNE « FETES DES VOISINS » - VENDREDI 20 MAI 2022 Arrêté n°2022/103		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande des habitants du chemin d'Allemagne présentée par Monsieur Christian CAILLERE pour l'organisation de la fête des voisins qui se déroulera le vendredi 20 mai 2022 ;

CONSIDERANT l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de cette fête des voisins le vendredi 20 mai 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

ARRETE

Article 1 Les habitants du chemin d'Allemagne sont autorisés à occuper la sente située face au 15 chemin d'Allemagne pour l'organisation de la fête des voisins le vendredi 20 mai 2022.

Article 2 Cette fête des voisins est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs qui veilleront à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

Article 3 Les organisateurs de cette fête des voisins prendront en charge le nettoyage.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;
- Monsieur Christian CAILLERE.

Fait à Ifs, le 10 mai 2022

Le Maire,




Michel PATARD-LEGENDRE